

Le CESU Petite Enfance

Peut-il être sauvé à EDF et Engie ?

FO Énergie et Mines non seulement **revendique le maintien du dispositif CESU Petite Enfance en complément des nouveaux droits**, mais y ajoute son exigence de toujours de **l'étendre jusqu'aux 6 ans de l'enfant à toutes les entreprises de la Branche.**

En tout état de cause, les employeurs ont beau jeu de se défaire sur les organisations syndicales signataires de l'Accord Droits Familiaux pour justifier leur décision d'en finir avec le CESU Petite Enfance ; mais a contrario, **lesdites organisations signataires auraient tort de rejeter toute responsabilité dans cette situation.** FO rappelle qu'elle avait alerté dès la négociation des risques d'entériner au niveau de la Branche un dispositif « jumeau » à celui qui existait au sein des entreprises.



En fait, **le seul motif qui pourrait pousser EDF et Engie à revenir sur leur décision serait de ne pas faire perdre la face aux signataires de l'accord de branche** : considérant la politique d'austérité qui sévit au sein de nos entreprises depuis une décennie, on peut douter fortement qu'ils ne décident d'investir pour sauver leurs collaborateurs sociaux...

Qu'ils y réfléchissent cependant à deux fois : **faire ici des économies comme initialement prévu reviendrait à donner sérieusement raison à FO** en lésant les salariés un peu plus encore. Ce dont on ne se réjouira aucunement, même si notre réalisme nous porte à croire qu'il en sera ainsi.

Nous demeurons toujours ouverts à la négociation.